

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le quatorze septembre à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint et M. LEROUGE Christian - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint.

Absents : M. de BROGLIE Philippe-Maurice - Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

OBJET : SIEGE - Modification de la convention de participation financière relative aux travaux d'éclairage public isolé au nouveau collège (DT 591533).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération N° 2022-04-04-05 en date du 04 avril 2022, il a signé la convention de participation financière pour la réalisation par le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) des travaux d'éclairage public isolé au nouveau collège (DT 591533), soit pour une participation financière, s'élevant à :

en section d'investissement : 5 500,00 €

en section de fonctionnement : 0,00 €

Après ajustement de ces montants sur la base du coût réel de ces travaux, cette participation financière, détaillée dans la convention ci-après annexée, s'élève finalement à :

en section d'investissement : 6 667,00 €

en section de fonctionnement : 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente, et la modification des sommes inscrites au Budget de l'exercice au **compte 2041512** pour les dépenses d'investissement (aucune dépense de fonctionnement).

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Martine DUTOIR.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 15 SEP. 2023
et Publication ou Notification
du

le Maire

